

BEAUVECHAIN

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION BIMESTRIEL N°39 OCTOBRE 2022 | BEAUVECHAIN | HAMME-MILLE | L'ECLUSE | NODEBAIS | TOURINNES-LA-GROSSE



Editeur responsable : Carole Ghiot - Bourgmestre | carole.ghiot@beauvechain.be | 010 86 83 35

édito

**Chers beauvechanoises,
chers beauvechanois,**



Les vacances sont terminées,
place à la rentrée et à la reprise
de toute une série d'activités !

De la gym douce pour nos aînés aux tables
de conversation en wallon, en passant par
des concerts et des stages à destination des
jeunes, ainsi que la reprise des activités des
clubs sportifs et associations, il y en aura
pour tous les goûts à Beauvechain !

La rentrée est également synonyme de
nouveaux projets pour notre commune !
Comme vous pourrez le lire dans les
comptes-rendus des derniers Conseils
communaux, les villages de Hamme-Mille
et de Tourinnes-la-Grosse sont concernés
par des projets d'aménagement. L'objectif
est de rendre ces « cœurs de villages »
plus conviviaux et pratiques pour les
citoyens. La commune va faire construire
quatre nouveaux logements publics
intergénérationnels rue Max Vander
Linden. L'ensemble du Collège communal
a également à cœur de développer l'offre
de places en crèche sur le territoire de
Beauvechain. A cette fin, il a récemment
été décidé de mettre un terrain à disposition
du CRFE (Centre Régional de la Famille et
de l'Enfance) afin qu'un dossier de
demande de subvention puisse être
introduit en vue de la création d'une
nouvelle crèche à Hamme-Mille. Ce sont
35 à 42 places qui pourront, je l'espère
sincèrement, être proposées aux familles.
J'aimerais profiter de cet éditorial pour
partager avec vous mon attachement au
caractère convivial de notre village. De tout
cœur, je souhaite que nous puissions, main
dans la main, conserver un village propre
et vert, sécurisant et festif, où il fait bon
vivre.

- Patrimoine
- Energie



www.beauvechain.eu

Votre Bourgmestre, Carole Ghiot.

État civil

MARIAGES

- ♥ **LAMBERT** Stéphane et **DIEPENDAEL** Valérie – 30/07/2022
- ♥ **MOISSE** Stéphane et **SOETAERS** Isabelle – 19/08/2022
- ♥ **PEETERS** Timothy et **PEETERS** Urszula – 06/09/2022
- ♥ **VAN GREUNSVEN** Maxime et **JEANDRAIN** Céline – 10/09/2022
- ♥ **HIOCO** Loan et **KAMIKAZI** Aimée – 20/09/2022

NAISSANCES

- ♂ **LAMBRICHT** Ulysse – 24/04/2022
- ♂ **DEPREZ** Emile – 31/05/2022
- ♂ **GALASSO DELFORGE** Elsa – 19/06/2022
- ♂ **STEINER** Imani – 29/06/2022
- ♂ **CRANSHOFF** Thibault – 02/07/2022
- ♂ **CHARLIER** Méloé – 04/07/2022
- ♂ **BOKA** Ofolove – 04/07/2021
- ♂ **ALBRECHT** Juliette – 14/07/2022
- ♂ **MANSY** Lenny – 17/07/2022
- ♂ **DE RYCKE** Ezéckyel – 19/07/2022
- ♂ **FISSETTE** Antonin – 27/07/2022
- ♂ **DESTREBECQ MAYNE** Basile – 12/08/2022
- ♂ **ROBINSON** Noah – 04/08/2022

DÉCÈS

- ♥ **HALLARD** Jean – 08/07/2022
- ♥ **STERCKX** Louis – 15/07/2022
- ♥ **WU** Jean – 22/07/2022
- ♥ Baron Guillaume **van ZUYLEN** – 26/07/2022
- ♥ **VERGEZ** Denise – 03/08/2022
- ♥ **BERVAES** Suzanne – 03/08/2022
- ♥ **FRANCOIS** Léonie – 18/08/2022
- ♥ **D'HEUR** Joseph – 24/08/2022
- ♥ **CARPIAUX** Carine – 11/09/2022
- ♥ **BOESMANS** Robert – 17/09/2022
- ♥ **BOLLEN** Christiane – 20/09/2022

Ces informations sont fournies dans le respect de la réglementation du RGPD en vigueur.

Comptes-rendus Conseil communal du lundi 29 août 2022



Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil le lundi 29 août 2022 (2 conseillers étaient absents).

Finances

Les premiers points discutés ont traité des finances communales et du CPAS. Les finances communales sont contrôlées par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, les finances du CPAS sont contrôlées par la Commune. La première modification du budget communal a été approuvée par la tutelle.

Le Conseil communal, qui exerce l'autorité de tutelle sur le CPAS, a ensuite approuvé ses comptes 2021.

Le Conseil communal, au même titre que les Conseils communaux de Chaumont-Gistoux, Incourt et Grez-Doiceau, a approuvé les comptes annuels de notre Zone de Police.

Des nouvelles taxes à Beauvechain

Le Conseil communal a voté deux nouvelles taxes pour les années 2023 à 2025 : l'une concerne les secondes résidences et l'autre les immeubles inoccupés. **Objectif pour la commune : se doter des moyens nécessaires afin d'assurer**

l'exercice de sa mission de service public.

■ La taxe sur les secondes résidences a pour objet un bien de luxe dont la possession démontre dans le chef du redevable une certaine aisance financière. En outre, dans la majorité des cas, les propriétaires et/ou occupants de ces secondes résidences ne sont pas domiciliés sur le territoire de Beauvechain ; ils ne participent dès lors d'aucune manière au financement de la commune. **La taxe est fixée à 720 €/an (contre 250 € dans un camping agréé et 125 € pour un kot).**

■ La taxe sur les immeubles inoccupés a pour objectif d'inciter les propriétaires défaillants à exécuter les travaux de remise en état de leur bien. La taxe sera appliquée pour la première fois après deux constats séparés de 6 mois minimum l'un de l'autre. Le taux de la taxe est de 25 €/mètre courant de façade lors de la première taxation, 50 € lors de la deuxième taxation et 200 € à partir de la troisième taxation. Les immeubles en travaux ne seront pas taxés.

■ A partir du 1er septembre 2022, une redevance est établie sur la délivrance des informations notariales, sur l'instruction et la délivrance des certificats d'urbanisme, sur l'instruction et la délivrance ou le refus des permis d'urbanisme, des permis d'urbanisation ou des modifications des permis d'urbanisation, des permis d'environnement, des permis uniques, des permis d'urbanisme de régularisation et l'instruction des dossiers de recours. En cause notamment les procédures organisées par le CoDT qui génèrent des coûts importants pour l'Administration communale en matière de documents à délivrer et de frais d'envoi, mais également les nombreuses demandes adressées au Service Urbanisme.

■ Les conseillers ont également voté une nouvelle redevance communale pour les divers frais scolaires : repas scolaires, participation aux cours de natation, participation à des activités culturelles ou sportives, activités extérieures et classes de dépaysement. L'augmentation des coûts sera calculée en fonction du coût réel des dépenses.

Avant d'entrer en vigueur et d'être publiés, ces nouveaux règlements-taxes et règlements-redevances seront transmis au Gouvernement wallon.

Une nouvelle crèche à Beauvechain ?

Le Conseil communal a octroyé un droit d'emphytéose sur une parcelle de la rue Auguste Goemans à Hamme-Mille au Centre Régional de la Famille et de l'Enfance (C.R.F.E.) afin que celui-ci puisse obtenir des subsides dans le cadre de l'introduction d'un projet de création d'une crèche de 35 à 42 places. L'objectif du C.R.F.E. est de concrétiser l'ensemble des composantes du projet (esquisses, conception architecturale et plans, approbation des cahiers des charges et mise en œuvre des travaux) et des obligations administratives (dossier de candidature, permis d'urbanisme, attribution des marchés publics) pour la fin septembre 2025. Un emménagement pourrait ainsi être planifié dans le courant du mois d'octobre 2025 pour autant que toutes autorisations administratives soient bien acquises.

Enseignement

26.595,54 € pour l'accueil des enfants inscrits à l'école communale durant le temps de midi

Le temps disponible du corps enseignant n'est pas suffisant pour prendre en charge la surveillance du temps de midi. Le Conseil communal décide de poursuivre la collaboration entre la Commune et l'ISBW (Intercommunale Sociale du Brabant wallon) jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer un accueil individualisé, attentif et bienveillant à chaque enfant.

Travaux

Dans le cadre de l'opération Get Up Wallonia, le Conseil communal a marqué son accord de principe sur la mise à disposition de 5 emplacements de stationnement afin d'y faire installer des bornes de rechargement pour véhicules électriques. Les bornes seront installées en 2024 rue des Messes, rue Auguste Goemans et chaussée de Louvain.

Cœur de Village de Hamme-Mille

La convention-réalisation 2022 est approuvée ! La première phase des travaux du cœur de village de Hamme-Mille touche à sa fin. Cette première phase consiste en l'aménagement de l'espace autour de la maison de village et de l'église par la création d'une aire polyvalente destinée aux activités de la maison de village et autre organisme socio-culturel, l'aménagement d'un jardin de jeu arboré et d'un espace de la mémoire sur une partie du site de l'ancien cimetière. Cet espace de la mémoire est voué à être aménagé avec la volonté et l'action des mouvements locaux mettant en valeur les traces du passé.

La suite des travaux consistera principalement à l'actualisation des impétrants et à la coordination avec les autres projets publics (rond-point, crèche, etc.) et privés (Equilis, création d'une nouvelle voirie).

Le projet est estimé à 912.697,88 € TVAC. Le montant total de la subvention Développement rural est de 511.830 €.

Construction de 4 logements publics intergénérationnels rue Max Vander Linden à Hamme-Mille

Ces 4 logements permettent de compléter un « noyau d'habitat » en refermant par un des côtés, une placette située au fond du quartier, face à d'autres logements identiques déjà existants. Les nouveaux bâtiments respectent l'architecture et l'agencement intérieur des autres bâtiments tout en s'implantant dans le contexte environnant. Le projet est estimé à 958.800,52 € TVAC.

Cœur de village de Tourinnes-la-Grosse

La Commune a répondu à un appel à projets du SPW « Cœur de village 2022-2026 ». Le projet consiste en l'aménagement de l'espace public à l'arrière de l'église Saint-Martin, en vue de mettre en place un cœur de village convivial et d'aménager le parking avec un revêtement perméable. Seront intégrés : une zone humide, un parcours santé, une plaine de jeux, un skate park, avec du mobilier urbain s'intégrant à l'environnement. Un escalier en bois permettra de prolonger le cheminement piéton afin de rejoindre la ruelle Collin. Le projet est estimé à 663.963,30 € TVAC et le taux de subvention est de 80 % avec un maximum de 500.000 €.

Le Conseil communal s'est achevé après la nomination d'une institutrice maternelle ainsi qu'une série de désignations du personnel enseignant durant la séance à huis clos (séance qui traite de personnes).

Conseil communal du lundi 19 septembre 2022



Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 19 septembre 2022 (5 conseillers étaient absents).

Finances

La séance du Conseil a débuté avec la prise d'acte de l'arrêté d'approbation partielle des comptes annuels pour l'exercice 2021, ainsi que l'approbation de la première modification budgétaire du CPAS à 11 voix pour et 3 abstentions du côté du groupe ECOLO.

Logement

L'un des objectifs formulés dans le Programme stratégique transversal est de développer du logement pour les habitants de Beauvechain. 29 logements ont été construits à La Bruyère, sur un terrain appartenant à la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice : 22 logements ont été cédés à la société PROGIMO et 7 logements restent la propriété de la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice. La Fabrique et la Commune de Beauvechain souhaitant assurer l'occupation de ces 7 logements à des conditions sociales afin de favoriser le logement intergénérationnel ainsi que le maintien des jeunes sur le territoire communal, le Conseil communal a approuvé ce 19 septembre 2022 à 11 voix pour et 3 abstentions (ECOLO) la convention de gestion locative entre la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice et la Commune de Beauvechain.

Un appel à candidatures sera prochainement lancé. Pour rappel, il s'agit de logements à loyers modérés destinés aux jeunes âgés de moins de 30 ans, aux familles ou aux seniors

de plus de 65 ans ou à mobilité réduite. Diverses conditions appréciées par une commission sont requises. Celles-ci sont reprises dans le règlement d'attribution disponible sur le site internet www.beauvechain.eu.

Pour plus d'informations : Service du Cadre de Vie, Madame Dominique PIERRE – Tél : 010/86.83.10

E-mail : logement@beauvechain.be.

Culture

A l'unanimité, le contrat-programme 2019-2023 reconnaissant le Centre culturel de Beauvechain est prolongé jusqu'en 2024, dans le cadre des mesures de soutien du secteur culturel face à la crise sanitaire.

La Commune de Beauvechain projette de créer une aire d'accueil pour motor-homes !

L'année dernière, la Commune de Beauvechain réservait deux places de stationnement aux motor-homes dans le verger communal. En 2022, c'est l'appel à projets de la Wallonie « Amélioration de l'offre des aires publiques pour l'accueil des motor-homes » qui permettra peut-être de créer et d'aménager une véritable aire d'accueil pour 5 motor-homes, avec toutes les commodités nécessaires. Le projet a été approuvé à l'unanimité.

Vers une extension de la crèche communale !

La commune de Beauvechain introduit une demande de subvention dans le cadre du Plan Cigogne +5200 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance visant à la création de nouvelles places subventionnées en crèche en Wallonie. Concrètement, si la candidature de la commune de Beauvechain est retenue, il s'agira d'agrandir la crèche communale « Les Sauverdias » et d'ouvrir ainsi 7 places supplémentaires, avec la création d'une section de bébés « moyens ». Cette nouvelle section offrirait davantage de flexibilité afin de permettre à chaque enfant d'être accueilli dans un espace qui correspond à ses besoins physiques, psychologiques, cognitifs, affectifs et de socialisation. Le Conseil communal a approuvé le projet à l'unanimité.

Travaux

Le service technique lance un marché pour l'achat d'un automate polyvalent (365.000 € TVAC). L'outil polyvalent et doté d'un bras ventral, d'un bras frontal et d'un relevage arrière permettra d'optimiser les chantiers de fauchage, en réduisant le coût au m². Plusieurs outils étant adaptables (désherbeuse, lame de déneigement, ...) il sera utilisé tout au long de l'année. Les conseillers ont approuvé les conditions et le mode de passation du marché à l'unanimité.

Il a été décidé à l'unanimité de reporter le point concernant la mise en place d'un comité de pilotage pour le projet POLLEC à une séance ultérieure afin d'étoffer le projet de charte proposé.

Fabriques d'église

Les biens des paroisses sont gérés par les Fabriques d'église, qui doivent rendre des comptes à la Commune. L'heure était à la présentation des budgets 2023.

■ Le budget de la Fabrique d'église Saint-Amand a été approuvé à 10 voix pour, 3 abstentions (ECOLO) et 1 voix contre (Intérêts communaux) ;

■ Les budgets des Fabriques Saint-Joseph, Saint-Roch et Saint-Sulpice ont été approuvés à 10 voix pour et 4 abstentions (ECOLO et Intérêts communaux).

Séance à huis clos

Une parcelle communale de 76 centiares sera vendue à des particuliers. Ce point, initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal, a été déplacé en huis clos.

Le Conseil communal s'est achevé avec des ratifications de désignation d'instituteur(trice)s à l'unanimité.

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/mairie/commune/vie-politique/conseil-communal>).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !

Places aux jeunes

La commune de Beauvechain participe à nouveau au projet : « Place aux Jeunes » et organise son stage spécial ADOS.

Tu as entre 10 et 20 ans et tu habites Beauvechain ?
Ce qui suit est pour toi !

La première semaine des vacances de Toussaint (vacances d'Automne), des activités sont mises en place pour toi : Journal créatif, Djembé, Gestion du stress, Skate et Atelier de codage informatique, ...

OÙ ? À l'école communale de Tourinnes-la-Grosse

QUAND ? Du 24 au 28 octobre 2022

COMBIEN ? GRATUIT (le coût est pris en charge par la Commune de Beauvechain et la Province du Brabant Wallon).

PROGRAMME complet bientôt disponible sur le site de la commune de Beauvechain.

Infos et inscriptions (du 10 au 19 octobre) :
010 86 83 17 ou extrascolaire@beauvechain.be
auprès de Madame Jennifer VAN BOCHOVE,
service Jeunesse.



Place aux Enfants

Depuis de nombreuses années, la commune de Beauvechain participe à l'opération « Place aux Enfants ». Cette initiative vise à faire découvrir le monde des adultes aux enfants de 8 à 12 ans.

Cette année, l'opération se déroulera le samedi 15 octobre 2022.

Si votre enfant est âgé entre 8 et 12 ans, et que vous habitez dans notre commune, nous

l'invitons à nous rejoindre pour venir découvrir des « hôtes d'un jour » qui ont accepté d'ouvrir leurs portes et de les emmener à la rencontre de leur passion ou de leur métier. Ils pourront visiter leurs installations, les interroger ou même travailler avec eux.

Intéressé ?

Le formulaire d'inscription ainsi que les circuits sont disponibles sur le site de la commune:
www.beauvechain.eu

Conseil Communal des Enfants (CCE)

Le service Enfance organisera bientôt les élections pour le prochain Conseil Communal des Enfants. Dans chaque classe de 5^{ème} primaire, les élèves éliront deux de leurs camarades pour un mandat de deux ans !

Les élèves de 5^{ème} primaire étant domiciliés à Beauvechain, et scolarisés dans une autre

commune, sont également concernés par cet appel. Deux sièges leur sont en effet réservés au sein du Conseil. Votre enfant est tenté par l'aventure ?

Prenez contact avec le service Enfance de la commune par mail (extrascolaire@beauvechain.be) ou au **010/86.83.17**.

Été solidaire

Tous les ans, la Commune et le CPAS engagent une dizaine de jeunes à partir de 15 ans pour une opération citoyenne active. Cette année, les étudiants ont été d'une aide précieuse pour libérer l'espace de stockage qui sera mis à disposition des associations de l'entité. La commune de Beauvechain remercie chaleureusement les 7 jeunes qui ont participé à l'opération cet été, ainsi que les associations, ouvriers et employés communaux qui les ont accompagnés durant ces deux semaines !



Chèques sport

La commune de Beauvechain encourage les jeunes de 2,5 ans à 18 ans domiciliés sur la commune à la pratique d'un sport en octroyant un 'chèque sport' d'une valeur de 50€ valable sur un abonnement annuel dans un club sportif basé à Beauvechain.

Une intervention peut être sollicitée par année civile et par bénéficiaire. Les demandes doivent être transmises entre le 1er juillet et le 31 décembre 2022 et seront traitées dans l'ordre d'introduction et dans les limites du budget disponible.

Règlement d'octroi et formulaire de candidature à télécharger sur le site internet communal www.beauvechain.eu

Informations : Sylvie Degimbe, sport@beauvechain.be - 010/86.83.24

Mobilité

Beauvechain prend soin de ses sentiers et chemins !

Depuis un an, la commune de Beauvechain s'est lancée dans une analyse multicritères de la petite voirie communale avec l'aide de l'asbl « Tous à pied » (anciennement sentiers.be) afin de hiérarchiser l'entretien des petites voiries communales.

Différentes réunions ont eu lieu afin de présenter la méthodologie de l'étude et la fiche des relevés de terrains à effectuer par les citoyens bénévoles. De plus, quatre réunions de concertation citoyenne par village ont eu lieu en mai 2022 dont l'objectif était de présenter le résultat de cette analyse et permettre aussi aux citoyens de proposer des modifications utiles en exprimant leurs avis sur l'avant-projet de réseau. Celles-ci ont rencontré un vif succès.

Place maintenant à la présentation des résultats des concertations le jeudi 6 octobre 2022 à 18h00 au Vert Galant, Place Communale 5 à 1320 Beauvechain. Bienvenue à tous !

Le Collège devra ensuite prendre des décisions sur la hiérarchisation de l'entretien de ces petites voiries communales.

Informations : Péroline Maréchal, Conseillère en mobilité - 010/86.83.16
mobilite@beauvechain.be

Travaux

Remise à neuf de l'égouttage communal de la rue St-Corneille

Entreprise : Krinkels

Montant : 1.036.058,76€ HTVA

Début des travaux : le 3 octobre 2022

Durée (théorique) : 140 jours ouvrables

Le Chantier sera divisé en 3 phases :

- ▶ **Phase 1**
(du 03/10/2022 à fin février 2023) :
de l'intersection avec la rue du Marathon au 48 rue Saint-Corneille
- ▶ **Phase 2**
(de janvier 2023 à fin avril 2023) :
du 65 au 5 rue Saint-Corneille
- ▶ **Phase 3**
(avril 2023) :
ensemble des zones des phases 1 et 2

NB : Ces dates sont données à titre indicatif, elles peuvent être modifiées à tout moment en cas d'intempéries.



Patrimoine

Les 10 et 11 septembre derniers ont eu lieu les Journées du Patrimoine à Beauvechain.

Le samedi 10 nous inaugurons l'œuvre de Jacques Bergé restaurée: Le tabernacle et les 2 statuettes « la Foi » et « la Charité » à l'église Saint-Amand de Hamme-Mille.

Après 35 ans d'exil à la Cure où elles avaient été mises à l'abri vu leur dégradation progressive, les statuettes « la Foi » et « la Charité » ont bénéficié d'une opération de restauration qui a duré plusieurs mois. Ces deux sculptures en bois et le tabernacle formant une œuvre polychrome remarquable attribuée au sculpteur bruxellois Jacques Bergé (1693-1756) ont enfin pu reprendre leur place !

Ce petit trésor qui date de près de 300 ans (1727), avait d'abord décoré l'église abbatiale de Valduc.

Le dimanche 11 septembre, la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, en collaboration avec le Centre culturel de Beauvechain et la Maison du Conte et de la Littérature proposait une balade contée autour du Petit Patrimoine Populaire au départ de l'église St-Martin de Tourinnes-la-Grosse.



Valduc, une abbaye de femmes



Vue paysagère du site de l'abbaye

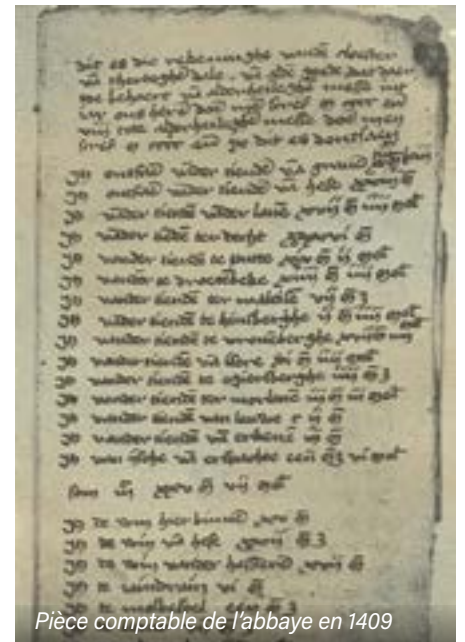
La commune de Beauvechain bénéficie d'un emplacement idéal, à proximité de la ville de Louvain, au cœur d'un terroir riche en limon, particulièrement fertile et partagé âprement entre le duché de Brabant et la principauté de Liège. Pas étonnant donc d'y compter un ancien monastère qui a joui d'une belle réputation et d'un rayonnement non négligeable, une abbaye de femmes connue sous le nom d'abbaye de Valduc. Ce très bref historique du domaine s'inspire largement de l'ouvrage de Jacques Lavalleye : Histoire de l'abbaye de Valduc. Il s'agit d'une plaquette rédigée en 1926 à la suite du dépouillement des archives de l'abbaye, opéré dans le cadre de la thèse doctorale qu'il a soutenue à l'UCL. Les sources archivistiques qui peuvent éclairer l'histoire de cette congrégation sont peu nombreuses. Les rares documents conservés sont des pièces comptables, quelques heureuses vues d'artistes ainsi qu'un petit document de première main qui remonte au 15^e siècle et qui narre l'histoire de la communauté, la chronique de Valduc.

Le 13^e siècle et la fondation de l'abbaye

L'abbaye de Valduc doit son nom au vallon où elle s'implante ainsi qu'au titre de son fondateur, Henri II (1207-1248) duc de Brabant. La date de sa fondation reste incertaine mais il est raisonnable de l'estimer vers 1230. On ne connaît rien de Valduc à cette période mais une citation attribuée à Bernard de Clairvaux est assez éclairante en ce qui concerne les abbayes de femmes : *elles sont un refuge où les vierges peuvent se mettre en sécurité des mœurs rudes et grossières de l'époque*. En réalité il est bien établi aujourd'hui qu'au-delà de la dévotion, l'intégration à un couvent est une formidable opportunité pour les femmes de s'affranchir du contrôle des hommes. Une fois dans leurs murs, elles ont une latitude hors norme ! Ceci explique en partie le succès des vocations. Un enthousiasme qui contraignit les papes à contingerter le nombre de membres par communauté. C'est le cas à Valduc qui devra se contenter de 60 moniales en 1245.

De la crise du 14^e siècle à la restauration matérielle

Au 14^e siècle, bon nombre d'abbayes connaissent un déclin. Elles avaient tendance à se replier sur elles-mêmes et considéraient davantage que les moines étaient des serviteurs de Dieu à la défaveur de leur participation à la société active avec, comme conséquence, un appauvrissement et une diminution de leur influence. Valduc n'échappe pas à cette observation, sa chronique y relate une période de mauvaise gestion du spirituel et du temporel.



Pièce comptable de l'abbaye en 1409

L'analyse de la comptabilité permet d'en savoir un peu plus sur le fonctionnement et la vie de Valduc. La première moitié du 15^e siècle se déroule sous l'abbatit de Catherine Van Goetsenhoven (1402-1420), puis de sa sœur, Gertrude (1420-1460). Cette période est marquée par une expansion du temporel avec la construction



Carte Ferraris, vers 1775

¹ La Belgique fut une terre de prédilection pour l'ordre de Cîteaux. Entre 1200 et 1240, près de 45 abbayes furent érigées en Belgique (La Cambre, La Ramée, Florival...).



Ferme abbatiale, deuxième moitié du 18^e s.

de plusieurs refuges (Bruxelles, Grez et Louvain) ainsi que la réparation de granges (fermes) à Hèze et à Mille. La reconstruction du chevet de l'église, dans le goût du temps, y est signalée en 1414 et l'édification du moulin en 1431. Cette restauration a été possible grâce à ses nombreuses richesses matérialisées pour l'essentiel par le rendement de ses terres cultivables, la perception de la dîme et la vente très lucrative des céréales.

La seconde moitié du 15^e siècle et le nouveau spirituel

La restauration matérielle entamée par les deux sœurs a délaissé quelque peu le volet spirituel. Un relâchement de la discipline cistercienne s'opère un peu partout à partir de la première moitié du 15^e siècle. Ce seront les abbesses Elisabeth Baeten (1460-1463) et Marguerite Calabers (1463-1472), qui vont relever le niveau spirituel du domaine en prônant un retour à une plus stricte observance de la règle de saint Benoît. Une fois l'ordre rétabli, l'abbaye va continuer à s'accroître, passant en quelques années seulement de 13 moniales en 1462 à 55. Cette réforme porte ses fruits jusqu'au début du 16^e siècle. Valduc jouit alors d'une bonne réputation et attirera même des moniales en provenance du Pas-de-Calais ou de Hollande.

Les 16^e et 17^e siècles, guerres et malheurs

Sa prospérité va souffrir des guerres qui font rage à cette époque. Les bâtiments ont souffert des ravages causés par le passage des troupes et par l'abandon régulier par la communauté. Au début du 17^e siècle, l'abbaye est en piteux état. C'est l'abbesse Jeanne Vander Muyden (1610-1619) qui va entreprendre les travaux de restauration du

monastère et de l'église en même temps qu'un assainissement des finances. La seconde partie de ce siècle est marquée par une reprise des conflits. Plusieurs incendies et pillages ravagent la ferme, le cloître, l'église et le dortoir ; ce qui subsiste est pillé.

Le 18^e. un siècle d'apaisement et de prospérité

Le 18^e siècle laisse place une période de paix qui favorise l'enrichissement des institutions. C'est en 1730 que Thérèse Fiocco prend les rênes de Valduc et ce pour 38 ans. Le domaine est beaucoup plus restreint mais sa gestion rigoureuse permet



Abbatiale en 1605, coll de Croy



Abbatiale en 1689, J. Petrebu, A.G.R.

d'avoir un excédant constant qui va assainir et asseoir les revenus du monastère. Le redressement économique est considérable. Elle fera d'ailleurs appel, en 1765, à Laurent Benoit Dewez (1731-1812) pour réédifier le monastère dans le style classique. C'est à cet architecte célèbre que l'on doit également la reconstruction de l'abbaye d'Orval et à la transformation de celles d'Heylissem, Affligem, Floreffe, Ninove, Gembloux. Il est aussi l'auteur du château de Seneffe. Les finances de Valduc attirent la convoitise, c'est pourquoi le gouverneur impose au monastère de participer financièrement à la construction de la chaussée de Louvain, en 1757, et de céder des terres à Nodebaïs et Hamme en vue de permettre son tracé.

Les dernières années de Valduc

En 1768, Alexandrine Van Dormael succède à Thérèse Fiocco. Elle profitera de cette période d'accalmie et de prospérité jusqu'à sa mort en 1787². Le régime autrichien souhaite supprimer tous les couvents jugés inutiles. Bon nombre d'abbayes sont démantelées et Valduc est menacée. La dernière abbesse, Victoire Schlutter (1788-1795) sera témoin du ravage de l'abbaye causé par les troupes françaises en 1795. Un décret du premier septembre 1796 ordonne la suppression des communautés religieuses. Valduc s'éteint et les religieuses se dispersent dans leur famille ou dans des béguinages. Le site devient domaine national et est vendu aux enchères. L'église est entièrement démolie vers 1800. Le domaine passe dans les mains de divers propriétaires. En 1867 l'ancien palais abbatial est remplacé par le château actuel ; une longue aile néo-Renaissance construite sur les plans de l'architecte Gérard Vander Linden (1830-1911). En 1919 le domaine fut acheté par le baron et Ministre d'État, Albert Janssen (1883-1966). A son décès, sa fille, la comtesse Plater-Zyberk, en hérite et l'occupe jusqu'à sa mort en 2015. Après y avoir vécu jusqu'en 2017, le comte Stanislas Plater-Zyberk le vend à un membre de la famille Dupuis, héritière des fameuses éditions éponymes.

Mathieu BERTRAND



Le château actuel

² Sa croix funéraire est encore visible sur le flanc sud de l'église Saint-Amand.

AGENDA

● Matinées de l'énergie – de 10h à 12h

Au vert Galant :

- Isolation du bâtiment – 9 octobre 2022
- Photovoltaïque – 13 novembre 2022

A la Salle des Fêtes de Hamme-Mille :

- Gestion de la chaleur – 11 décembre 2022

Inscriptions : pollec@beauvechain.be

Informations :

www.culturalite.be/matinees-energie



Des questions sur vos potentielles économies d'énergie ? Un guichet citoyen vous accueille le lundi et le jeudi de 9h à 12h à l'Administration communale (place communale, 6 – 1320 Beauvechain).

Contact : Thierry Ala, 010/86.83.15
energie@beauvechain.be

● Fêtes de la Saint-Martin

Parcours d'artistes – spectacle – concerts
Du 6 au 27 novembre 2022

Informations : www.tourinnes.be



● Marché des producteurs locaux

Tous les samedis de 10h à 15h sur la Place de La Bruyère

Informations sur la page Facebook

« Marché des Producteurs et Artisans »



● Gym douce à destination des aînés

- Le lundi de 9h30 à 10h30 et de 11h à 12h
- Le mercredi de 9h30 à 10h30

Maison de Village de Nodebais – 4 €/séance

Informations et inscriptions :

Sylvie Degimbe – 010/86.83.24 –

pcs@beauvechain.be

● Tables de conversation en wallon

Au Relais Saint-Martin (rue de Beauvechain, 56 à Tourinnes-la-Grosse), de 11h à 12h30

- Dimanche 2 octobre
- Dimanche 6 novembre
- Dimanche 4 décembre

Informations et inscriptions :

Sylvie Degimbe pcs@beauvechain.be
010/86.83.24

● Campagne de dératisation

24 et 25 novembre 2022

Signalez la présence de rats sur le domaine public au Service Travaux via le 010/86.83.30 ou par mail à l'adresse travaux@beauvechain.be.

● Avis aux jeunes parents !

Le service ONE organise des activités collectives à La Bruyère (Rue Longue 85, à côté de l'Eglise)

MASSAGE BEBE :

- Le lundi 3 octobre à 10h
- Le lundi 7 novembre à 10h
- Le lundi 5 décembre à 10h

PORTAGE A L'ECHARPE :

- Le lundi 11 octobre à 10h

Informations et contact : Christine VANDENSCHRIK - Partenaire Parents-Enfants ONE – 0499/57.26.63.



● A vos agendas !

Distribution d'arbres

à la commune le samedi 26 novembre.

Informations bientôt disponibles sur le site internet communal www.beauvechain.eu

● Estaminet culturel « A l'Boutroule d'Ame »

Rue Auguste Goemans, 20A Hamme-Mille

Café multimédia

de 9h30 à 11h30 les mardis :

- 18 octobre
- 15 novembre
- 13 décembre

Café contes de 14h à 16h les jeudis :

- 13 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

Informations et inscriptions :

<https://www.beauvechain.be/ma-commune/services-communaux/cohesion-sociale>
Sylvie Degimbe – 010/86.83.24 – pcs@beauvechain.be

● VERT GALANT 10 octobre – 10h30

Les dernières arnaques : comment éviter de tomber dans le piège, se prémunir et au besoin réagir... Les spécialistes de la Police vous informent !

● MAISON DE VILLAGE DE L'ECLUSE 21 octobre – 15h

Spectacle musical de la chorale « L'air des Chants » suivi d'un verre de l'amitié, sous la direction de Dédée Vanderhasselt. Répertoire varié par des chanteurs de tous âges pour le plaisir de tous. Venez les écouter, ils sont excellents !

● Un salon d'informations et découvertes pour les plus de 60 ans !

Rendez-vous le 11 octobre 2022 pour découvrir le Salon 60+ au domaine provincial d'Hélécinne

Au programme :

- 45 stands d'informations, toutes thématiques confondues
- 10 conférences
- 9 ateliers découvertes

Informations plus détaillées sur

www.culturalite.be/salon60etplus

Concert de Noël

par la Musique Royale de la Force Aérienne

Eglise Saint-Sulpice
Vendredi 16 décembre 2022 à 20h